

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Séance du 15/04/2013***

Par suite d'une convocation en date du 10/04/2013, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BADRE Olivier à M. MONTEBRAN Claude, GOIN Jérôme à M. BERTOUT Pascal,

Absent(s) : Mme BADRE Véronique, MM : BADRE Jean Claude, DAUMONT Michel, MASSON Bernard

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 12

Date de la convocation : 10/04/2013

Date d'affichage : 10/04/2013

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

**SOMMAIRE**

Compte Administratif Budget Général 2012

Compte administratif 2012 Budget Eau et Assainissement

Budget Général : conformité du compte de gestion et du compte administratif

Budget Annexe Eau et Assainissement : conformité du compte de gestion et du compte administratif

Report à nouveau et affectation du résultat 2012 du budget de la commune

Report à nouveau et affectation du résultat 2012 du budget eau et Assainissement

Impôts et taxes

Subventions 2013

Budget Primitif de la Commune 2013

Budget Eau et Assainissement 2013

Mise en place d'une ligne de trésorerie

Transfert d'emprunt Salle Elie Badre

Projet réfection Monument Aux Morts : demande de subvention

Participation communale au titre du contrat d'entretien éclairage public SIEVM

Participation communale pour les travaux FDEA

Règlement intérieur Hygiène et sécurité

Contrat Unique d'Insertion,

Régime indemnitaire Police Municipale : complément

Modification délibération contrat occasionnel adjoint administratif de 2ème classe

Poste animateur-directeur CLSH

Vente de parcelles par l'ONF

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

**Compte Administratif Budget Général 2012**

réf : 2013-08

Sous la présidence de l'Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2012 de la Commune en accord avec le compte de gestion de la trésorerie de Monthermé comme suit :

**Fonctionnement**

Total des dépenses : 1 401 272.35

Total des recettes : 1 773 043.07

**Résultat de clôture 2012 : excédent de 371 770.72**

**Investissement Commune :**

Total des dépenses : 670 065.08

Total des recettes : 760 267.07

**Résultat de clôture 2012 : excédent de 90 201.99**

*Au moment du vote, le Maire est sorti de la salle et n'a pas participé au vote*

*A la majorité (pour : 12 contre : 1 : Olivier BADRE, abstention : 0)*

**Compte administratif 2012 Budget Eau et Assainissement**

réf : 2013-09

Sous la présidence de l'Adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2012 du Budget de l'eau et de l'assainissement en accord avec le compte de gestion de la trésorerie de Monthermé comme suit :

**Fonctionnement Budget Eau et Assainissement :**

Total des dépenses : 135 020.36

Total des recettes : 123 652.93

**Résultat de clôture 2012 : déficit de 1367.43**

**Investissement Budget Eau et Assainissement :**

Total des dépenses : 38 715.69

Total des recettes : 341 686.58

**Résultat de clôture 2012 : 302 970.89**

*Au moment du vote, le Maire est sorti de la salle et n'a pas participé au vote*

*A la majorité (pour : 12 contre : 1 Olivier BADRE, abstention : 0)*

**Budget Général : conformité du compte de gestion et du compte administratif**

réf : 2013-10

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif de la Commune.

*A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstention : 1 : Olivier BADRE)*

**Budget Annexe Eau et Assainissement : conformité du compte de gestion et du compte administratif**

réf : 2013-11

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif du budget annexe de l'eau et assainissement.

*A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstention : 1 : Olivier BADRE)*

**Report à nouveau et affectation du résultat 2012 du budget de la commune**

réf : 2013-12

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 du budget de la commune comme suit :

Report à nouveau à l'article 001 : 90 201.99

Report à nouveau à l'article 002 : 371 770.72

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

### Report à nouveau et affectation du résultat 2012 du budget eau et Assainissement

réf : 2013-13

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'investissement 2012 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement en report à nouveau à l'article 001 (302 970.89) au Budget Primitif 2013.

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

### Impôts et taxes

réf : 2013-14

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe les taux des trois taxes comme suit :

Taxe d'Habitation : 16,55%

Taxe foncier : 7,25%

Taxe Foncier NB : 22,62 %

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

### Subventions 2013

réf : 2013-15

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations selon la liste annexée à la présente délibération.

Il est précisé que pour chaque association, le vote a été le suivant pour l'attribution de la subvention:

**- ACPGCATM** : subvention de 300 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 01 : Olivier BADRE

**- Amicale des donateurs de Sang** : subvention de 150 € : vote : pour : 13, contre : 0 : abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Amicale du Personnel** : subvention de 2050 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Avenir Semoy Football Club** : subvention de 3550 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Canoë Kayak** : subvention de 500 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- CCAS** : subvention de 17 000 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Club Les Bruyères** : subvention de 550 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Coopérative Ecole Maternelle** : subvention de 1300 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Coopérative Ecole Pasteur** : subvention de 1070 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Culturisme Club** : subvention de 200 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- DDEN** : subvention de 70 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Détente Sportive** : subvention de 250 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE.

**- Ensemble pour l'Ecole** : subvention de 500 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Green Valley** : subvention de 300 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Hand-ball** : subvention de 3550 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- La Riveraine** : subvention de 200 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Lady Doigts** : subvention de 400 € : vote : pour : 12, contre : 0, abstention : 2 : Olivier BADRE, Francis RAPHENNE

**- Les P'tits Picasso** : subvention de 1500 € : vote : pour : 12, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Libert'Art** : subvention de 350 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- New Hit Forme** : subvention de 250 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Pays des Hautes-Rivières** : subvention de 400 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- Prévention Routière** : subvention de 150 €, vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

**- REFLEXE** : subvention de 500 €, vote : pour : 13, contre : 0 : Olivier BADRE, abstention : 1 : Olivier BADRE.

**- SEMOY VTT** : subvention de 2000 € : vote : pour : 12, contre : 0, abstention : 2 : Matthias AVRIL, Olivier BADRE

**- TELETHON** : subvention de 1000 € : vote : pour : 13, contre : 0, abstention : 1 : Olivier BADRE

### **Budget Primitif de la Commune 2013**

réf : 2013-16

Sur proposition de la commission des Finances,

le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2013 de la commune comme suit :

#### **-Section de Fonctionnement (par chapitre) :**

Total des dépenses et des recettes : 1 496 860.00 €

#### **-Section d'investissement (par chapitre)**

Total des dépenses et des recettes : 757 695.99 €

*A la majorité (pour : 12 contre : 2 : Olivier BADRE et Claude MONTEBRAN contre le chapitre 65, abstention : 0)*

### **Budget Eau et Assainissement 2013**

réf : 2013-17

Sur proposition de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2013 de l'Eau et assainissement comme suit :

#### **-Section de Fonctionnement (par chapitre)**

Total des dépenses et des recettes: 167 470.00 €

#### **-Section d'investissement (par chapitre)**

Total des dépenses et des recettes : 439 020.46 €

*A la majorité (pour : 13 contre : 1 : Olivier BADRE, abstention : 0)*

### **Mise en place d'une ligne de trésorerie**

réf : 2013-18

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une ligne de trésorerie pour la construction du Pôle Santé à compter du 1er septembre 2013 avec la Caisse d'Epargne. Une nouvelle délibération sera soumise au vote d'un prochain Conseil Municipal pour examiner la proposition de la Caisse d'Epargne.

*A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2 : Olivier BADRE et Claude MONTEBRAN)*

### **Transfert d'emprunt Salle Elie Badre**

réf : 2013-19

Suite au transfert de la compétence " spectacle " à la CCMS depuis le 1er janvier 2013, il est nécessaire de procéder au transfert d'emprunt contracté auprès de l'établissement financier BFT intégré au sein du Crédit Agricole CIB à la CCMS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de transférer l'emprunt LT 060068 à la CCMS à compter du 1er mai 2013 et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2 : Olivier BADRE et Claude MONTEBRAN)*

### **Projet réfection Monument Aux Morts : demande de subvention**

réf : 2013-20

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide :

- de retenir le projet de réfection du Monument aux Morts pour un montant de 4 589.13 HT avec en supplément les côtés verticaux ciselés pour un montant de 669.31 € HT,

-d'inscrire les sommes au Budget Primitif 2013.

-de solliciter une subvention auprès de l'ONAC et du Conseil Général des Ardennes pour ce dossier

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Participation communale au titre du contrat d'entretien éclairage public SIEVM**

réf : 2013-21

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte de verser une participation d'un montant de 4 102.26 € au titre du contrat d'entretien de l'éclairage public pour la période du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2012 et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Participation communale pour les travaux FDEA**

réf : 2013-22

La fédération départementale d'électrification des Ardennes sollicite une participation de la Commune établie comme suit :

- 9 559.45 € pour dissimulation des réseaux de communications électroniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de verser la somme énoncée ci-dessus à la fédération départementale d'électrification des Ardennes.

-d'inscrire les crédits nécessaires au paiement au Budget Général 2013 à l'article 20415 " subvention exceptionnelle d'équipement ".

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Règlement intérieur Hygiène et sécurité**

réf : 2013-23

Afin de préciser les modalités de fonctionnement de la commune de Les Hautes-Rivières et de fixer les mesures prises pour l'application des règles d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité (Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale / Livre II-Titre III du code du travail,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur Hygiène et Sécurité annexé à la présente délibération et autorise le Maire à le signer.

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Contrat Unique d'Insertion.**

réf : 2013-24

Considérant les besoins de personnel au sein des services techniques de la Mairie,

Monsieur le Maire demande d'augmenter le temps de travail du CUI de Monsieur Machado à 30h00 à compter du 1er mai 2013 au lieu des 20h00 effectués actuellement.

Monsieur le Maire propose de renouveler un contrat unique d'insertion, dit CUI, à 30h pour un contrat à durée déterminée, d'une période de 6 mois, destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, à compter du 4 juin 2013.

Il demande d'approuver les propositions ci-dessus et de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune la convention à intervenir avec l'Etat, le Conseil Général des Ardennes, le contrat de travail, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*A la majorité (pour : 13 contre : 1 : Olivier BADRE, abstention : 0)*

#### **Régime indemnitaire Police Municipale : complément**

réf : 2013-25

Par délibération en date du 29 octobre 2012 adoptant l'institution de l'indemnité d'administration et de technicité pour l'ensemble des grades de la filière police de la commune,

Il est nécessaire de déterminer les grades bénéficiaires, les montants de références, les coefficients multiplicateurs d'ajustement et les conditions d'attribution de l'IAT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité conformément au tableau annexé à la présente délibération.

*A la majorité (pour : 13 contre : 1 : Christophe BROUET, abstention : 0)*

#### **Modification délibération contrat occasionnel adjoint administratif de 2ème classe**

réf : 2013-26

Suite à une demande de la trésorerie, il convient d'apporter la modification suivante à la délibération adoptée le 17 septembre 2012,

Le Conseil Municipal a créé un poste occasionnel d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire à compter du 12 octobre 2012 d'une durée maximale de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Général 2013 et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Poste animateur-directeur CLSH**

réf : 2013-27

Il est nécessaire de créer un poste d'animateur non titulaire faisant fonction de directeur du centre de loisirs pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activités notamment pour la mise en place du centre de loisirs de juillet 2013.

Après en avoir délibéré,

Conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'animateur non titulaire à compter du 29 avril 2013 pour une durée maximale de 12 mois.
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2013
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération

*A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Vente de parcelles par l'ONF**

réf : 2013-28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La vente des parcelles 2,5 et 6-Parcelle 44 et 50-Parcelle 83, 84 et 85.

-D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces ventes

*A la majorité (pour : 12 contre : 2 : Olivier BADRE et Claude MONTEBRAN contre la vente des parcelles 83, 84 et 85 et pour la vente des parcelles 2,5,6 et 44 et 50, abstention : 0)*

Communications diverses :

Travaux cimetière : Monsieur Claude MONTEBRAN signale que la grille d'entrée du cimetière doit être réparée (soudure).

Monsieur Pascal BERTOUT informe que le mur du Rautou, soutènement de la route, s'effondre fortement. Monsieur le Maire demandera à Monsieur CAFFOLA de la DRI une intervention dans les meilleurs délais.

Monsieur Christophe BROUET remarque que l'agent chargé de conduire la balayeuse communautaire déverse les détritrus sur un terrain privé situé près de la station d'épuration.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h55.